

Question orale

Formation pédagogique des maîtres des centres d'enseignement professionnel

La formation pédagogique des enseignants de culture générale dans les centres d'enseignement professionnel a jusqu'à ce jour été dispensée par l'Institut Fédéral pour la Formation Professionnelle (IFFP) (à Lausanne, ancien ISFPF). Cette formation, en cours d'emploi, commence après une ou deux années de pratique, pour autant que le candidat donne satisfaction et que sa place de travail soit pérennisée; il s'effectue sur deux ou trois années, jusqu'à l'obtention du Diplôme pédagogique (DFAP, de 1800 heures). Cette formule permet à de nombreuses personnes ayant à la fois une solide formation académique et une riche expérience professionnelle et personnelle, de la transmettre aux apprentis, tout en continuant à travailler.

La formation pédagogique à l'enseignement de la culture générale est aussi possible via la HEP, mais très difficilement en cours d'emploi à ce jour. Or selon les doléances de personnes concernées, il semblerait que des candidats à une formation pédagogique soient désormais obligés de passer par la HEP vaudoise et non plus l'IFFP.

Quelles sont les bases légales ou réglementaires qui fondent ce cas échéant ce changement de pratique et quelle en est la logique sous-jacente (ex. évaluation négative du travail de l'IFFP... et positive de la HEP) ?

Lausanne, le 5 mai 2009

Yves Ferrari

